



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} FEVRIER 2019

Date de convocation et d'affichage : 25 janvier 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 20 h 15.

Étaient présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, PAUTRAS Marie-Françoise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GANTELET Bruno, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOULLAT Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUEL Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MOSER Alain, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SYDOR Dimitri, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

Représentés : CHAPLOT Roland par BLOT Gilbert, BRANLE Christian par TRESSOU Marie-Hélène, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VETTER Claude par SIMON Chantal, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno, LECLERC Jean-Claude par PETIT Christine

Sont excusés et ont donné pouvoir : DEMOISSON Daniel à BLANCHARD Dominique, MONTAGNE Jean-Jacques à DE VILLEMEREUIL Gérard, REHN Yves à BAROIN François, LANDREAT Pascal à GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, COTEL Philippe à LEPRINCE Didier, BLUM Catherine à RIGAUD Jacques, DEON Philippe à BERTHOLLE Jean-Paul, DRAGON Jean-Luc à LEDOUBLE Catherine, GREMILLET Annie à BALLAND Alain, CODAZZI Colombe à VIART Jean-Michel, ZWALD Jérémy à BLASCO Thierry, ROTA Colette à ABEL Jean-Pierre, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, LEIX Jean-François à MOSER Alain, DEHAUT Francis à PORTIER-GUENIN Françoise, GONCALVES José à MENUEL Gérard, MANDELLI François à LE CORRE Marie, OUADAH Karima à HONORÉ Nicolas, PATELLI Lise à BEURY Jeanne-Laure, THOMAS Christine à SERRA Frédéric, HANDEL William à TRIBOT Philippe

Excusés : GRIENENBERGER Daniel, SCHMITT Philippe, PARIGAUX Jean-Louis, SIMON Véronique, BILLET André, HELIOT-COURONNE Isabelle, MARTINOT Bruno, RICHARD Sophie

Absentes : BOUCHOT Chantal, PETIT Sandrine

Sorti : CHEVALIER Bertrand,

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°04	Bilan du schéma de mutualisation 2016-2020
RAPPORTEUR	Jean-François RESLINSKI

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
104					

Le Conseil communautaire prend acte du bilan du schéma de mutualisation 2016-2020.

BILAN DU SCHEMA DE MUTUALISATION 2016-2020

Annexe : rapport d'évaluation 2018 du schéma de mutualisation

Exposé :

La Loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 ainsi que l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales entré en vigueur le 1^{er} mars 2014, ont rendu obligatoire pour chaque Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre la présentation aux communes membres d'un rapport sur la mutualisation des services entre les services de l'EPCI et ceux des communes. Ce document contient un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Chaque année, lors du débat d'orientations budgétaires ou à défaut, lors du vote du budget primitif, l'avancement du schéma de mutualisation doit être présenté à l'organe délibérant.

Ce bilan 2018 constitue le fondement du nouveau schéma de mutualisation adapté à Troyes Champagne Métropole à la suite de réunions de différents groupes de travail thématiques.

Le rapport présenté ici permet de rappeler l'évolution de Troyes Champagne Métropole depuis ces dernières années, et de présenter, face à ces mutations, la façon dont Troyes Champagne Métropole a évolué en se structurant et en accroissant son potentiel humain et matériel par la mise en place de services partagés et d'un organigramme commun, d'une part, mais également par la mutualisation des ses moyens et de ceux des communes membres, d'autre part.

Décision :

En conséquence, il vous est proposé :

- **DE PRENDRE ACTE du rapport d'évaluation 2018 du schéma de mutualisation.**

Sommaire	2
Partie I : La mutualisation des services	3
Partie II : Le bilan des fiches actions	4
Fiche action N°1- Administration générale	4
Fiche action N°2 - Systèmes d'information	5
Fiche action N°3 - Observatoire territorial - économie/habitat/logement.....	5
Fiche action N°4 - Observatoire territorial – dispositifs publicitaires	6
Fiche action N°5 - Prestations en appui dans le domaine de l'Observatoire territorial.....	6
Fiche action N°6 - Sécurité vidéo-protection et/ou vidéo-surveillance - A.M.O.....	6
Fiche action N°7 - Espaces paysagers et sportifs - opérations ponctuelles d'entretien	7
Fiche action N°8 - Conseil en Energie Partagé (C.E.P).....	8
Fiche action N°9 - Police mutualisée (possible pour les communes de moins de 20 000 habitants).....	8
Fiche action N°10 - Autorisation - Droit des Sols (A.D.S.).....	9
Fiche action N°11 - Prestations en appui dans le domaine des affaires juridiques	9
Fiche action N°12 - Prestations en appui dans le domaine de la commande publique.....	10
Fiche action N°13 - Prestations en appui dans le domaine des finances et de la comptabilité.....	10
Fiche action N°14- Prestations en appui dans le domaine de la Reprographie et de la P.A.O.	11
Fiche action N°15 - Prestations en appui dans le domaine de l'Entretien mécanique	11
Fiche action N°16 - Prestations en appui dans le domaine de la production de fleurs.....	12
Fiche action N°17 - Prestations en appui dans le domaine du suivi et traitement des arbres.....	12
Fiche action N°18 - Prestations en appui dans le domaine de l'enlèvement des tags.....	13
Fiche action N°19 - Accompagnement et conseils en signalisation tricolore	13
Fiche action N°20 - Espaces paysagers et sportifs - opérations ponctuelles d'entretien	14
Fiche action N°21 - Service commun en appui dans la gestion d'une fourrière animale	15
Fiche action N°22 - Service commun Réglementation Générale de la Protection des Données	15

BILAN 2018

schéma
de
mutualisation



Partie I

La mutualisation des services :

Une colonne vertébrale commune Troyes Champagne Métropole / Ville de Troyes

Au-delà de la réelle modification du paysage institutionnel local, la baisse des dotations de l'Etat, le nécessaire accroissement des compétences et l'amélioration du service public rendu aux usagers ont conduit Troyes Champagne Métropole et la Ville de Troyes à une profonde réflexion en matière de mutualisation de moyens mais également de personnels dans l'objectif même de proposer des solutions, des services et des moyens aux autres communes du territoire de l'Agglomération.

Le 15 octobre 2015, Troyes Champagne Métropole et la Ville de Troyes ont signé une convention s'inscrivant dans le cadre des services partagés, sur le fondement de l'article L.5211-4-II du Code Général des Collectivités Territoriales.

C'est ainsi que les deux entités ont souhaité mettre en place une organisation des services par des mises à disposition partielles de services.

Différents services ont donc été mis à disposition partielle, temporaire et réciproque des services de la Ville de Troyes et de Troyes Champagne Métropole afin d'intervenir de façon partagée au profit de l'une ou l'autre des entités.

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale effectif depuis le 1^{er} janvier 2017 a modifié profondément le contexte territorial d'exécution de la convention de mutualisation et ses annexes d'octobre 2015 entre la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole, tant dans les compétences obligatoires et facultatives de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), en le faisant évoluer de 19 à 81 communes-membres.

Les conditions et les besoins d'exercice des missions mutualisées ont ainsi été réévalués à l'aune de cette nouvelle échelle territoriale qui exige une technicité accrue, une fédération des idées et des moyens entre acteurs publics, pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers dans un objectif d'utilisation raisonnée des deniers publics.

La seconde convention a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2017, jusqu'au 31 décembre 2017. A cette date, elle a été reconduite à compter du 1^{er} janvier 2018 (reconduction tacite par année civile sans pouvoir excéder le 31 décembre 2019).

Partie II

Le bilan des fiches actions

1. Administration générale

Les prestations gratuites sont actuellement :

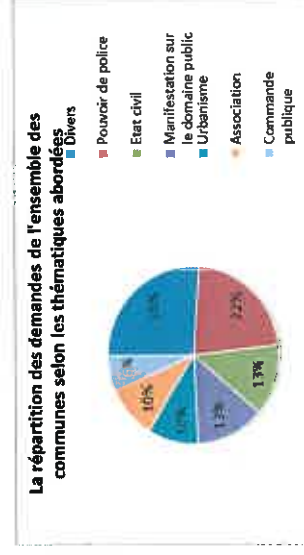
1. Le conseil juridique par mail ou téléphone dit « rapide » propre à une situation donnée, un cas d'espèce. Ce conseil juridique consiste d'abord en la bonne qualification juridique des faits pour entamer par la suite l'analyse juridique et aboutir à une réponse au problème posé par la commune (sauf pour ce qui relève des compétences du Centre de gestion)
2. La vérification, relecture de divers actes, comme les délibérations, les conventions, conseils juridiques. Cette vérification peut éventuellement découler sur des orientations, conseils juridiques.
3. L'accès libre à la plateforme administrative (www.portail.troyes-cm.fr), comprenant diverses notes juridiques dans les secteurs essentiels pour la gestion communale dont les pouvoirs de police du maire, la commande publique, la gestion du patrimoine, l'urbanisme, etc. Cette plateforme met aussi à disposition une bourse d'actes administratifs, des modèles d'arrêtés municipaux, de délibérations, de saisine du procureur, de lettre de mise en demeure, et cela dans tous les secteurs.

Cette prestation a débuté par une phase d'expérimentation en avril 2016 avec une seule commune test, à laquelle se sont ajoutées d'autres communes dans les mois suivants jusqu'au 31 décembre 2016.

Le service est ouvert à toutes les communes depuis le 1^{er} janvier 2017. 450 questions ont été recensées avec un délai moyen de réponse de 24h

35 communes de l'Agglomération ont sollicité ce service en 2018.

Il convient de mentionner l'existence de la base de données et de documents sur le portail des élus.



2. Systèmes d'information

Plusieurs missions restent à disposition des communes de l'agglomération :

Les missions existantes :

- Support technique niveau 1 (matériels et logiciels) avec prise en main à distance ;
- Intervention de maintenance sur les équipements et logiciels bureautiques ;
- Prestation d'installation d'équipements neufs ou recyclés ;
- Mise à disposition de matériels et de logiciels (intérêt commun) ;
- Traitement des archives administratives et historiques (papier) ;
- Elargissement de l'archivage numérique au-delà des données XDemat.

Aucune intervention recensée en 2018 au titre de la mutualisation

3. Observatoire territorial - économie/habitat/logement

Les observatoires ont pour mission :

- de compléter les connaissances afin de faciliter les prises de décisions et de faciliter l'accès à l'information dans différents domaines,
- de suivre l'évolution d'un phénomène, d'un domaine ou d'une portion de territoire dans le temps et dans l'espace.

Ils sont destinés à divers publics (élus, agents des collectivités, grand public) et il en existe à différentes échelles territoriales.

Les observatoires se présentent sous la forme d'applications informatiques dans lesquelles des données sont engrangées, agrégées et restituées sous forme synthétique (tableaux, graphiques, cartes,...), en vue d'une analyse servant de base de décision.

Les données restent à disposition de toutes les communes.

4. Observatoire territorial – dispositifs publicitaires

Les missions existantes :

- Assistance aux communes pour les traitements réglementaires des déclarations préalables à l'installation de dispositifs publicitaires (CERFA n°14798*01) et 14999*01) ;
- Analyse de la conformité des dispositifs et avis ;
- Formation possible des agents communaux ayant à intervenir sur l'affichage publicitaire, en matière de réglementation de cet affichage.

Une sollicitation en 2018 à laquelle la commune « prestataire » n'a pas été en mesure de répondre favorablement.

5. Prestations en appui dans le domaine de l'Observatoire territorial

Les missions existantes :

- Traitement statistique particulier ;
- Recherche de données ;
- Création d'un périmètre d'étude spécifique ;
- Création d'une base de données spécifique ;
- Demande pour étude ou dossier hors compétence Troyes Champagne Métropole.

Aucune demande recensée en 2018

6. Sécurité vidéo-protection et/ou vidéo-surveillance - A.M.O

Le CSU (Centre de Supervision Urbain) intercommunal a été créé courant 2016, il est intégré au CISP (Conseil-Intercommunal de Sécurité pour la Prévention de la Délinquance).

Les images de vidéo protection qui convergent vers la salle de visionnage, sont exploitées 24h/24 et 7/7 par des opérateurs habilités et formés.

En intra, des dispositifs ont été installés en 2016 dans les bâtiments ou équipements intercommunaux : déchetteries, aires d'accueil des gens du voyage, Hôtel d'entreprises.

L'objectif est d'apporter l'ingénierie nécessaire pour avoir une vision globale des équipements à développer en harmonisant les dispositifs techniques et en minimisant les coûts.

L'assistance apportée aux communes est réalisée sur le diagnostic technique et la rédaction des pièces pour le lancement des marchés. Elle porte également sur la partie administrative, avec la rédaction des demandes :

- d'autorisations préfectorales,
- Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,
- des arrêtés d'autorisations de visionnage,
- des conventions de visionnages.

Missions	Nombre de missions réalisées en 2018
Communes contactées	20
Etudes	9
Aide rédaction	7
Suivi de mise en place	4
Réalisation prévue en 2019	6

7. Espaces paysagers et sportifs - opérations ponctuelles d'entretien

Cette mission d'opérations ponctuelles de conseil en entretien de terrains de sport est existante depuis juillet 2012.

Sur l'année 2018, 2 prestations ont été réalisées, une débouchant sur des opérations d'entretien en 2018, l'autre ouvrant cette possibilité pour 2019. Troyes Champagne Métropole met ainsi à disposition un agent expérimenté ainsi que l'expertise en appui d'un responsable et d'un chef de service.

Cette prestation gratuite doit être désormais formalisée par la signature d'une convention entre Troyes Champagne Métropole et la commune bénéficiaire.

Les missions réalisées en 2018 :

Mission	Nombre de communes bénéficiaires	Recettes	Date
Opération d'entretien	2	Socte gratuit	juillet à septembre

8. Conseil en Energie Partagé (C.E.P).

Ce service est existant depuis le 1^{er} janvier 2012. 13 communes bénéficient de ses prestations en matière d'inventaire du patrimoine, bilan énergétique, assorti de préconisations et suivi de ces préconisations, sensibilisation sur les questions énergétiques.

L'inventaire du patrimoine a été réalisé ainsi que le suivi des consommations et dépenses énergétiques. Toutes les communes adhérentes ont eu au moins un bilan énergétique. Le service s'adapte aux communes demandeuses (patrimoine plus ou moins important, demandes qui varient en fonction des communes, les missions du CEP varient en fonction des attentes des communes qui peuvent être très différentes les unes des autres).

Les missions existantes :

- Prise de connaissance du patrimoine, des contrats et des factures ;
- Bilan énergétique et analyse des consommations et leurs évolutions ;
- Mise en place d'un suivi annuel des consommations ;
- Elaboration et proposition d'un programme d'actions hiérarchisées en fonction des priorités définies par la commune ;
- Suivi et évaluation des actions mises en œuvre ;
- Mise en place d'actions et d'outils de sensibilisation et de communication ;
- Veille et expertise.

Éléments financiers :

- Coût du service : 26 000€ (60% Equivalent Temps Plein (ETP) + 4000€ matériel et fonctionnement)
- Recettes : 14 000€ en 2018

Soit 0.40€/an/habitant pour les communes adhérentes

9. Police mutualisée (possible pour les communes de moins de 20 000 habitants).

La mutualisation de la police municipale entre les Villes de Saint-Julien-les-Villas, Saint-Parres-aux-Tertres, Rosières Près Troyes a été mise en place le 1^{er} juin 2009. Depuis 2009, ce sont plus de 17 000 interventions qui ont été assurées par la Police mutualisée.

Trois conventions ont ainsi été signées avec Saint-Julien-les-Villas, pour une durée de 3 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Ville de Pont-Sainte Marie a intégré la mutualisation. Depuis 8 agents constituent cette police mutualisée : 4 agents de Saint-Julien-les-Villas, 2 agents de Pont Sainte-Marie, 1 agent de Rosières-Près-Troyes et 1 agent de Saint-Parres-aux-Tertres.

En 2018, la Police Mutualisée a comptabilisé :

- 1927 interventions
- 45 600 kilomètres parcourues en patrouilles véhiculées
- 207 patrouilles pédestres
- 76 patrouilles VTC

Depuis la mutation d'un agent le 15 avril 2018, la Police Mutualisée était de 7 agents.

Un recrutement est prévu en mars 2019.

10. Autorisation - Droit des Sols (A.D.S.)

Le service ADS (Autorisation – Droit des Sols) a été mis en place le 1^{er} juillet 2015. 63 communes bénéficient désormais de ce service, avec les arrivées successives de 45 communes supplémentaires en janvier 2018 et les communes de Vailly et la Chapelle-Saint-Luc en janvier 2019.

Une convention a été signée entre chacune d'elles et l'intercommunalité.

Il s'agit d'un service payant « à la carte », hébergé dans les locaux du siège de TCM depuis décembre 2016.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, 8,8 agents ETP sont affectés à ce service composé d'une cheffe de service, de 6 instructeurs expérimentés et 2 instructrices « junior », d'une juriste spécialisée en droit de l'urbanisme. Ce service est encadré par un DGA mutualisé depuis le 1^{er} octobre 2015.

En 2018, 1 634 actes (1 011 au 1^{er} semestre et 918 au 2^{ème} semestre) au total ont été instruits par le service commun ADS, soit 1 273,40 EPC (Equivalent Permis de Construire), ce qui représente un montant total de refacturation des actes de 318 350 €.

Pour mémoire, 976 actes avaient été instruits en 2017, soit 655 EPC, pour un montant de facturation de 163 750 €.

11. Prestations en appui dans le domaine des affaires juridiques.

Troyes Champagne Métropole met à disposition des communes membres de l'Agglomération l'expertise de ses agents.

Aucune prestation recensée en 2018, les communes utilisant davantage les prestations proposées dans le socle gratuit.

Les missions existantes :

- Etudes juridiques
- Rédaction d'actes
- Validation d'actes
- Etudes sur pièces et/ou sur place portant sur la conformité administrative d'une procédure ou du fonctionnement d'un service

Aucune demande recensée en 2018

12. Prestations en appui dans le domaine de la commande publique.

Les missions existantes pour tous marchés publics, Délégation de Service Public ou autres types de consultations :

- Rédaction de cahiers des charges administratives particulières (CCAP) ;
- Rédaction de dossiers de consultation des entreprises (DCE : hors CCTP) ;
- Validation de CCAP ou de DCE (hors CCTP) ;
- Suivi administratif de marchés publics particuliers ou complexes ;
- Etude d'optimisation des achats (définition du besoin, négociation....).

A la demande des communes des groupements de commande ont été engagés au cours de l'année 2017. Un bilan a été réalisé en 2018, et plusieurs groupements seront organisés en 2019 avec un nombre limité de communes par procédure.

13. Prestations en appui dans le domaine des finances et de la comptabilité.

Les missions proposées :

- Mise à disposition d'un logiciel comptable avec assistance de base ;
- Aide à la préparation budgétaire ;
- Exécution budgétaire et comptable ;
- Expertise dans le domaine "dette - fiscalité - financements" ;
- Analyse financière rétro-prospective ;
- Etudes diverses (tarifs, conseils de gestion...);
- Formation en Finances publiques locales.

Aucune prestation en 2018.

14. Prestations en appui dans le domaine de la Reprographie et de la P.A.O.

Les prestations existantes :

- Impression et finition de tous documents noir et blanc et couleur, du 75g au 350g, jusqu'au format 320 x 340 mm ;
 - Cartes de visites ;
 - Flyers ;
 - Affiches ;
 - Dossiers reliés.
- 31 communes membres de Troyes Champagne Métropole ont bénéficié de cette prestation au cours de l'année 2018.

15. Prestations en appui dans le domaine de l'Entretien mécanique

Les missions existantes :

- Tous diagnostics (sauf complexes) sur tous types de matériels (VP, VU, PL, engins, ... jet pour toutes les marques) ;
- Entretien préventif de tous les matériels (vidange, freins, pneus, ...) ;
- Pré-contrôle techniques ;
- Réparations curatives (moteur, boîte de vitesses, embrayage, amortisseurs, hydraulique électrique (sauf spécifique), pneumatique, hydrostatique, petite chaudironnette, ... ;
- Fabrication de pièces en acier ou en tôle sur le tour (pièces circulaires, filetage, outils spécifiques, rectification de freins VU, ... ;
- Petite carrosserie (changement de phares, ... ;
- Convoyage ;
- Gestion de parc auto, comprenant la gestion des contrôles techniques, le conseil en renouvellement, les préconisations, ... ;
- Accès à la station-service carburant (non dissociable de la gestion de parc) ;
- Accès au logiciel de gestion en mode visualisation (indissociable de la gestion de parc) ;

Ces prestations en appui dans le domaine de l'entretien mécanique ont vu le jour en octobre 2016.

A ce jour, une seule commune a conventionné avec la Ville de Troyes.

Ce sont 343,50 heures qui ont été réalisées en 2018 au titre de cette convention, de la recherche de panne à la réparation et l'entretien des matériels roulants confiés.

Éléments financiers :

21 véhicules en 2018 pour une facturation totale de 14 683,31 €
(En 2017 : 4 véhicules / 3 754€)

16. Prestations en appui dans le domaine de la production de fleurs.

Cette prestation a été mise en place en février 2016.

4 communes ont bénéficié de cette prestation en 2018 ce qui représente 1 531 plantes sur cette année.

Le prix des plants est défini selon le coût de production et de fournitures. Les plans revendus proviennent du surplus de production des serres municipales. Seul le coût salarial nécessaire à la préparation de la commande est à comptabiliser.

Les 4 communes conventionnées n'ont pas opté pour la livraison et ont procédé au retrait de leur « commande » aux serres municipales.

Les missions existantes :

- Production de fleurs ;
- Assistance à la création de massifs ;
- Conseils en matière de préparation et amendement des sols ;
- Conseils en matière de plantation et entretien ;
- Opération de rempotage des plantes ;
- Hivernage des plantes en pots ;
- Possibilité de livraison dans l'Agglomération ou retrait au Centre Technique Municipal.

17. Prestations en appui dans le domaine du suivi et traitement des arbres.

Cette prestation a été mise en place en mars 2015.

1 commune a bénéficié de cette prestation durant laquelle la Ville de Troyes a octroyé des conseils pour la protection des arbres contre un parasite (processionnaires du pin).

Les missions existantes :

- Diagnostic du parc existant ;
- Accompagnement sur la prise de décision ;
- Accompagnement sur le choix du matériel ;
- Validation de projets ;
- Vérification des normes d'éclaircement ;
- Missions de conseil.

18. Prestations en appui dans le domaine de l'enlèvement des tags

Une commune membre de Troyes Champagne Métropole a contractualisé avec la Ville de Troyes sur l'année 2018.

Il y a eu 26 interventions pour l'enlèvement d'environ 200 tags dans cette commune pour un total de 77 heures d'intervention pour un montant de 3987,80 €, une intervention nécessitant 1 à 3 agents.

Les missions existantes :

- Retraits des tags et graffitis (plusieurs techniques : karcher, sableuse, etc.) ;
- Retraits des autres types de pollutions visuelles (publicités sauvages, etc.).

Ce service offre en effet des prestations recouvrant l'intégralité des interventions pouvant être réalisées en régie (enlèvements de tags tous supports, lutte contre les pollutions visuelles).
La Ville de Troyes met ainsi à disposition des communes membres de Troyes Champagne Métropole l'expertise de ses équipes en matière d'enlèvement des tags et de lutte contre les pollutions visuelles.

19. Accompagnement et conseils en signalisation tricolore

Les missions existantes :

- Diagnostic du parc existant ;
- Accompagnement sur la prise de décision ;
- Accompagnement choix matériel ;
- Validation de projets ;
- Vérification du respect des normes ;
- Missions de conseil ;
- Suivi d'installation.

Deux communes ont bénéficié de cette prestation en 2018 avec des demandes différentes en termes d'astreinte et de délais d'intervention.

Les prestations suivantes ont été réalisées :

Pour la première commune	Pour la deuxième commune
Un dépannage suite à un incendie : 210€	Un dépannage : 30€
Un dépannage répétiteur : 35€	Une maintenance : 300€
Deux interventions ponctuelles: 210€	Une coupure EDF : 30€
1/2 visite règlementaire annuelle : 2 850€	Deux interventions ponctuelles : 60€
1/2 astreinte annuelle : 3 232€	Un remplacement des ampoules : 30€ (hors pièces)

20. Espaces paysagers et sportifs - opérations ponctuelles d'entretien

Cette prestation est existante depuis juin 2013. A ce jour, 1 commune bénéficie de l'intervention de Troyes Champagne Métropole depuis 3 ans.

En 2018, 3 communes ont bénéficié des actions de ce service partagé.
2 autres communes ont également sollicité une proposition de convention qui pourrait voir le jour en 2019.

Deux agents de Troyes Champagne Métropole sont missionnés sur ces interventions. La facturation s'effectue au regard des coûts de main d'œuvre d'un agent du service Espaces Paysagers et Stade de l'Aube, des consommables, d'amortissement du matériel et du transfert de celui-ci.

Troyes Champagne Métropole conventionne avec la commune demandeuse.

Les missions réalisées en 2018

Mission	Nombre de bénéficiaires	Facturation	Date
Carottage Sablage Regamissage Rédaction de compte-rendus de travaux	3	2 599,93 € TTC	juin à octobre 2018

Éléments financiers facturés :

- 2014 : 524,40€ TTC
- 2015 : 699,49€ TTC
- 2016 : 894,26€ TTC
- 2017 : 785,14€ TTC
- 2018 : 2 599,93 € TTC

21. Service commun en appui dans la gestion d'une fourrière animale

Nombre de communes de l'Agglomération sont confrontées à la problématique de la capture animale qui relève de la compétence du Maire au titre de ses pouvoirs de police et à l'absence de fourrière animale sur leur territoire.

Un service commun incluant la capture et la fourrière avec une externalisation des prestations et une adhésion forfaitaire pour chaque commune (0,50€ à l'habitant) a donc été créé par la délibération n°07 du 12 octobre 2018. Toutefois sa mise en œuvre s'effectuera uniquement en 2019, avec au 31 décembre 2018, 42 communes qui ont délibéré pour l'adhésion au service commun et 37 communes qui ont conventionné pour l'adhésion.

Le service commun, par le biais de Troyes Champagne Métropole, facturera les frais de garde et de soins vétérinaires directement auprès des propriétaires venus récupérer leur animal.

Ce service commun comprend :

- La capture des animaux errants (chiens, chats) par un prestataire ;
- La mise en fourrière (8 jours) appartenant au prestataire ;
- La recherche du propriétaire avant la mise en refuge.

Le service sera officiellement ouvert au 1^{er} février 2019.

22. Service commun Réglementation Générale de la Protection des Données (R.G.P.D.)

Depuis la mise en place du service commun, 62 communes ont adhéré à ce service. 10 réunions d'information générale ont été organisées ainsi que 15 rencontres individuelles

De nombreuses questions sont posées soit par mail soit par téléphone.

Troyes Champagne Métropole met à disposition des communes, par le biais du service commun, un DPO (Délégué à la Protection des Données) spécialement

formé à cet effet (diplôme universitaire en avril 2019 avec soutenance d'un rapport applicatif).

État d'avancement de la démarche :

Différents outils ont également été mis en place dans le cadre de la démarche de mise en conformité avec le RGPD au profit des communes du service commun :

- Registre de traitement ;
- Veille juridique ;
- Classeur de violations des données et de gestion des demandes ;
- Support de communication :
 - livret pour les agents,
 - dépliant pour les usagers,
 - affiches d'information à destination des agents,
 - affiches pour les usagers,
 - fiches thématiques,
 - rubrique RGPD sur les sites intranet Ville et Troyes Champagne Métropole, ainsi que sur le portail des élus.

L'équipe sera renforcée par l'arrivée, sous l'autorité du DPO du service commun, d'un agent au profil juridique et d'un agent au profil plus orienté sur l'informatique afin de répondre aux problématiques des communes adhérentes au service commun.